



Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2023

Collège des bourgmestre et échevins

Concerne: Zone naturelle « Brill - Am Pudel »

Messieurs,

Le dossier relatif à l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone « Brill - Am Pudel » sise sur les territoires de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de la commune de Schifflange, tel que soumis pour avis par Mme la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, est avisé favorablement de la part du Département des Travaux municipaux.

Le dossier traite de la fusion en une seule zone protégée sous forme de réserve naturelle des deux anciennes zones distinctes « Brill » et « Am Pudel ». Considérant sa compatibilité et cohérence avec le PAG ainsi que les projets réalisés respectivement projetés, tels que la renaturation de l'Alzette ou le couloir de mobilité multi-modal dans le cadre de la viabilisation de la friche industrielle « Metzschmelz », le dossier n'appelle pas de remarques supplémentaires de la part des services municipaux compétents en la matière.

Partant, je vous prie de bien vouloir saisir le conseil communal de son avis, ce suite à la publication du dossier durant la période du 8 mai au 7 juin 2023, qui n'a donné lieu à des observations de la part du public.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Lucien Malano

Ingénieur-directeur